

# VERGEZE

*Le parc de l'Association  
"Tortue Passion"*

# VERGÈZE en IMAGES



Départ à la retraite de J.B. BERGER



Fête votive



Empègue de l'année



Concert Brass Band / Harmonie de Sardaigne



Journée des Associations



Avec Florence Foresti



Fête Vendémiaire



1<sup>er</sup> prix de peinture "Toiles dans les rues" Myriam MARTIN

## S O M M A I R E

Le Mot du Maire.....	p 3
Les travaux .....	p4/5
Informations municipales .....	p6/7
Environnement .....	p8/9
Le Conseil Municipal .....	p10
Points de vues.....	p11
Association à l'honneur "Tortue Passion" .....	p12

Vergèze au fil des jours... Trimestriel édité par la Ville de Vergèze  
 Directeur de la publication : R. Balana

Comité de rédaction : Pierre VALETTE, Karine BOUSQUET, Marie-Hélène FOURNERA,  
 Pascale FORTUNAT, Brigitte MIRANDE, Marie-Rose GITTO,  
 Françoise DEZ, Robert MARTINION, André HAUBIN



Réalisation - Impression : PUBLIC IMPRIM -  
 8, quai de la Fontaine - 30000 NÎMES - Tél. : 04 66 67 00 22



Avec l'augmentation de la population et donc du parc automobile, la sécurité routière doit être le souci de tous.

Les diverses campagnes de prévention routière et la prise de conscience d'une grande majorité des conducteurs ont réduit considérablement le

nombre d'accidents mortels au fil des ans. Lorsqu'on songe aux hécatombes des années 60-70 qui ont atteint des pics de 17 000 tués par an sur les routes françaises pour arriver actuellement sous la barre des 5000 par an, on mesure les progrès accomplis et ce qui reste encore à faire pour éviter tous ces drames. Il est reconnu qu'une des premières causes d'accident est liée à la vitesse excessive, elle-même liée à l'état physiologique ou psychologique du conducteur qui n'a plus une bonne appréciation du danger pour lui et pour les autres.

Pour lutter contre ce fléau des « chauffards » la mise en place de radars et les contrôles de gendarmerie régulent les flux de circulation. Les aménagements routiers, notamment aux carrefours, ont également contribué à réduire les zones accidentogènes.

Malgré tout la vigilance au volant doit être constante.

A Vergèze, les travaux en cours sur l'avenue de Camargue, du carrefour SuperU au carrefour Caisse d'Épargne, s'inscrivent dans notre choix de privilégier la sécurité par une réduction obligée de la vitesse. L'étroitesse des voies, imposée par la DDE, et le rond point calculé au plus juste imposent aux conducteurs

d'adapter leur vitesse à la configuration de ce nouveau réseau et donc de réduire le risque d'accident grave.

La sécurité concerne aussi les deux roues et les piétons qui ne sont pas oubliés dans cet aménagement puisqu'un couloir de circulation leur sera dédié du côté Est de la rocade.

La prévention routière commence à la maternelle avec une sensibilisation aux règles de sécurité dans la rue lors des déplacements au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire. Chacun a pu croiser cette colonne de « petits » avec leurs dossards de sécurité. Depuis la rentrée nous étendons les couloirs de circulation piétonne jusqu'à la maternelle avec la protection d'arceaux qui délimitent le trottoir emprunté. Cette circulation se prolongera par une jonction sécurisée le long de la cour maternelle jusqu'à la rue du Parc. Pour l'école élémentaire, en plus des cours donnés par les enseignants, nous assurons des tests de prévention routière sous le contrôle de notre chef de poste de police, M.Ferrer, qui a le brevet officiel de moniteur. Pour le Collège le tracé des couloirs cyclables offre une zone de sécurisation pour les collégiens qui peuvent l'emprunter.

Tout cela permet d'améliorer les conditions de sécurité mais il faut plus encore.

En règle générale chacun de nous est à la fois chauffeur et piéton ; il suffit d'avoir présent à l'esprit cet autre que nous sommes pour adapter notre comportement au volant ou à pied selon les bonnes règles de civisme et de courtoisie.

La sécurité routière est l'affaire de tous et pas seulement des élus.

**René Balana**





La rocade



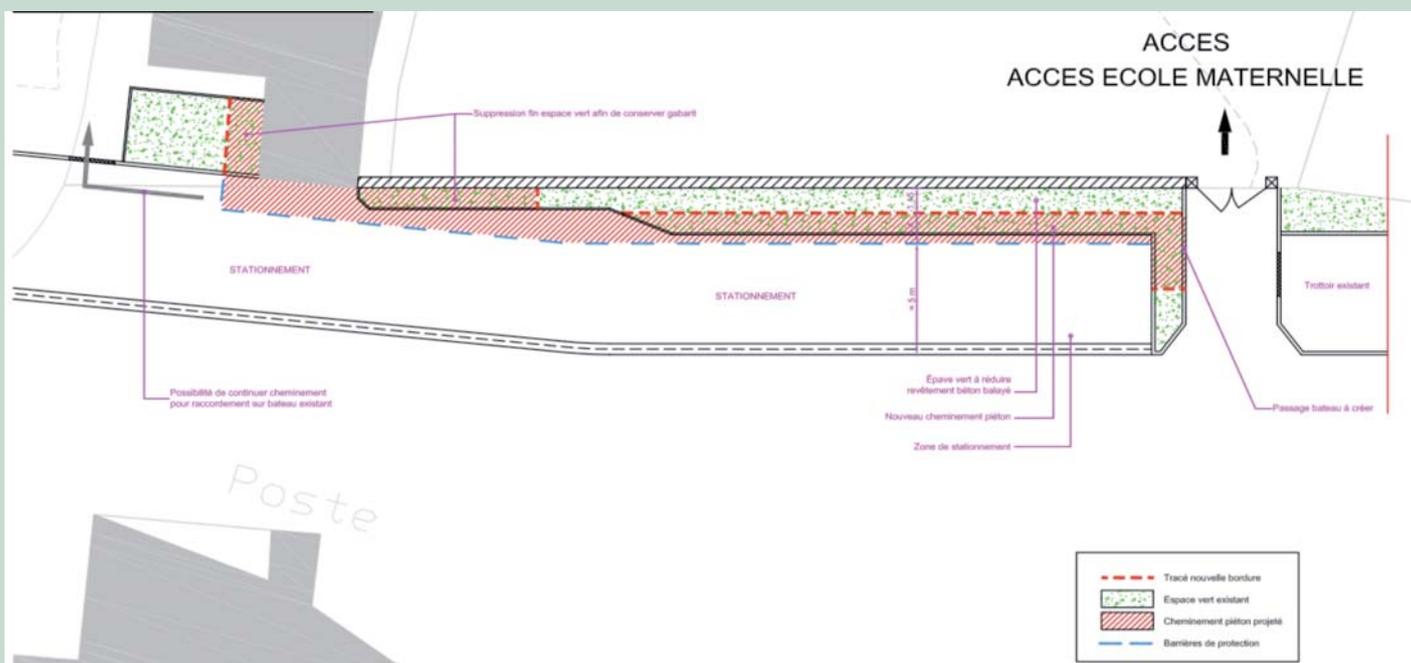


Barrière sur le trajet (école, cantine)

La commune a fait l'acquisition de quatre bacs pour mettre des arbustes en décors lors des diverses manifestations



### MISE EN SÉCURITÉ DES ENFANTS DE LA MATERNELLE



## G R I P P E H 1 N 1

### Plan de continuité des services de la ville en cas de pandémie grippale

La commune a élaboré un Plan de Continuité des Services pour faire face à la pandémie grippale annoncée pour cet automne. Le plan, affiché à l'hôtel de ville, repose sur deux scénarios :

#### Le scénario n°1 prévoit :

La fermeture des services occasionnant des regroupements de personnes : les structures liées à l'enfance et à la jeunesse (écoles ; bibliothèque municipale; centre socio-culturel ; crèche ; CLSH et collège); la fermeture des salles communales mises à disposition et des équipements sportifs, la suspension de toutes les manifestations sportives ou culturelles etc.

Le maintien d'un fonctionnement quasi normal des autres services, limité par les seules absences des agents malades ou ayant un proche malade ou un enfant en bas âge à garder.

#### Le scénario n°2 prévoit :

L'interruption du fonctionnement normal de tous les services ;

L'instauration d'un service minimum ou d'une permanence dans les services essentiels :

- fonctions de direction et de responsabilité : le Maire, la Directrice Générale des Services et les Responsables de services,
- services administratifs : Service Etat civil/Accueil : 2 agents minimum par roulement avec la mise en place de 2 accueils téléphoniques pour répondre aux questions de la population ; Service Personnel/Social et Service Finances/Marchés publics : 1 agent par roulement,
- services techniques : 2 agents par roulement dans chaque pôle de travail (environnement, voirie/bâtiments, espaces verts, entretien),
- service lié à la sécurité de la population : 2 agents de police municipale par roulement.

Tous les agents, y compris ceux travaillant dans les structures fermées, devront participer au « roulement » instauré pour le fonctionnement du service quel que soit le scénario.

Le plan prévoit également l'achat de fournitures d'hygiène de protection pour le personnel et les élus (masques, gel hydro-alcoolique etc) et l'achat de produits désinfectants pour l'entretien en période de crise et avant la réouverture de tous les locaux, en sortie de crise.

### ELECTRICITE: RAPPEL

En cas d'anomalies sur l'éclairage public (ampoules grillées, éclairage qui ne s'allume pas ou ne s'éteint pas, danger potentiel...) un numéro est mis en place 7 jours sur 7 pour permettre une intervention la plus rapide possible. Ce numéro est ouvert pour le public. Il est inutile de passer par le CTM.

**N° à appeler : 0 800 39 18 48**

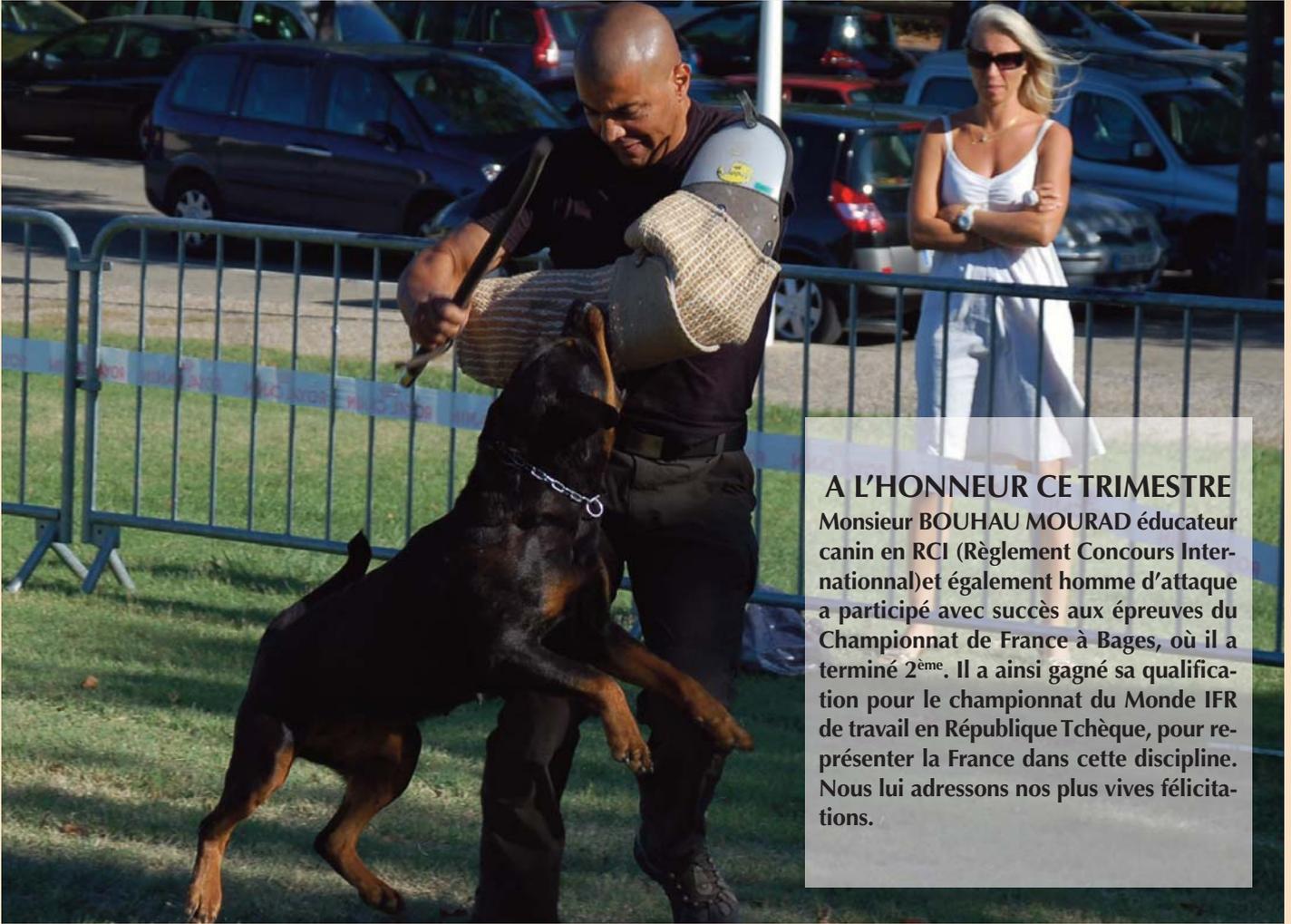
## J U M E L A G E VERGEZE/BÂRLAD

Semaine du 02 au 06 Novembre

## R E U N I O N P U B L I Q U E

De la Communauté de Communes  
jeudi 12 novembre au théâtre

**RECEPTION DES NOUVEAUX VERGEZOIS  
le 7 NOVEMBRE à 11 heures au Théâtre**



**A L'HONNEUR CE TRIMESTRE**  
Monsieur **BOUHAU MOURAD** éducateur canin en RCI (Règlement Concours International) et également homme d'attaque a participé avec succès aux épreuves du Championnat de France à Bages, où il a terminé 2<sup>ème</sup>. Il a ainsi gagné sa qualification pour le championnat du Monde IFR de travail en République Tchèque, pour représenter la France dans cette discipline. Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

### MEDAILLES DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL

Claudine IMBERT 20ans, Patrick FONT 30ans, André SERRANO 30 ans, Jean Claude ARCELIN 30 ans (absent sur la photo)



### LES JARDINS PARTAGES

Comme il est prévu dans son programme, l'équipe municipale souhaite mettre à disposition des vergézois des parcelles de terrain destinées à faire du jardinage familial ou de loisir et non du jardinage commercial.

Afin d'avancer sur ce projet, qui pourrait voir le jour au printemps 2010, toute personne intéressée est priée de communiquer à l'une des adresses suivantes son nom, adresse, téléphone, mail, afin que l'on puisse prévoir, dès cet au-

tomne, une réunion d'information.

Ces parcelles seront mises à disposition gratuitement en fonction d'un cahier des charges à respecter. L'adhésion au Centre social Marcel Pagnol qui s'occupera de la gestion des jardins sera obligatoire.

Chaque parcelle bénéficiera de l'eau du Bas Rhône. Cette dernière sera payée intégralement par les utilisateurs.



**CREATION DE JARDINS FAMILIAUX  
MUNICIPAUX A VERGEZE**

**Parcelles  
de 100 m<sup>2</sup>**

**Les personnes intéressées seront invitées  
à une réunion d'information prochainement**

**Inscriptions :**

- Jacques Breisse par mail : [jacques.breisse@wanadoo.fr](mailto:jacques.breisse@wanadoo.fr)
- CSC M Pagnol 99 rue M Pagnol 30310 Vergèze

**☎ 04.66.35.32.92 🖨 [centresocial.vergeze@wanadoo.fr](mailto:centresocial.vergeze@wanadoo.fr)**

### La commune poursuit sa politique en faveur du développement durable

Lors de sa séance du 23 septembre 2009, le conseil municipal a adopté plusieurs mesures tendant à améliorer la qualité de vie des vergézois, dans le cadre de la politique municipale en faveur du développement durable et des objectifs fixés par la loi sur le "Grenelle de l'environnement".

**L'exonération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terrains agri-**

### **coles exploités selon le mode de production biologique**

Il s'agit de mettre en place sur le territoire communal une toute nouvelle mesure fiscale qui permet de consentir pour une période de 5 ans une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties au profit des agriculteurs qui s'engagent dans la production biologique. La première exonération sera applicable à compter des impositions établies au titre de l'année 2010 pour les parcelles exploitées selon le

mode biologique au 1er janvier 2009 (disposant avant cette date d'une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique délivrée par un organisme certificateur agréé).

Tous les agriculteurs susceptibles d'être concernés devront faire des démarches auprès des services fiscaux avant le 1er janvier prochain pour pouvoir en bénéficier dès 2010.

### **L'adoption d'un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles**

La commune va engager un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles qui lui permettra de mettre en évidence les pollutions par les produits phytosanitaires sur les eaux superficielles et les captages d'eau potable, puis de mettre en place les méthodes permettant de les réduire de façon significative.

Les enjeux de ce plan sont importants pour sécuriser la santé publique, améliorer la qualité de l'eau et réduire ses coûts de traitement. Il devrait à terme permettre notamment la mise en œuvre de nouvelles pratiques de désherbage par le pôle Espace verts de la commune.

Ses résultats feront l'objet d'une information dans le bulletin municipal pour que chacun à Vergèze (particulier ou entreprise) puisse s'il le souhaite, le mettre en application à son niveau.

### **Le choix d'un nouvel hôtel de ville "durable", correspondant aux critères d'un "bâtiment basse consommation"**

Lors de sa séance du 8 juillet dernier, le conseil municipal a procédé au choix du site le plus adapté pour la réalisation d'un nouveau centre administratif. Ce choix s'est porté sur le scénario situé place de la République qui prévoit d'une part, la transformation et l'extension du foyer actuel pour les besoins du nouveau centre administratif, d'autre part, la construction d'un nouveau foyer dans les locaux réhabilités de l'ancienne remise voisine.

Le projet municipal étant de s'engager résolument dans la construction durable pour tous ses ouvrages publics, la municipalité a décidé de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour disposer des conseils de spécialistes dans le montage du dossier, afin que le cahier des charges de la consultation d'architecte définisse clairement les objectifs recherchés en matière de qualité environnementale (bâtiment basse consommation, performance énergétique).

En effet, si l'amélioration de la fonctionnalité des lieux pour les usagers et la nécessaire mise en accessibilité pour les personnes handicapées ont été à l'origine du projet de nouveau centre administratif, les élus tiennent à offrir à Vergèze un nouvel hôtel de ville exemplaire répondant aux critères d'un "bâtiment basse consommation".

Nous remercions au passage la Région Languedoc Rous-

sillon, l'ADEME et le Département du Gard qui devraient prendre en charge cette étude à hauteur de 80%.

### **La signature d'une convention avec le Conseil Général du Gard pour l'entretien des plantations d'alignement situées sur le domaine public routier départemental**



Le "périphérique" de Vergèze qui part du Pont de la Bouffie et qui contourne le centre ville pour arriver jusqu'au Super U est une route départementale dont l'entretien relève juridiquement du département et non de la commune, tant pour la voirie que pour les plantations qui le longent.

Afin de prendre en charge l'entretien de 8 platanes alignés en bordure de cette route Avenue de Camargue, la commune a proposé au conseil général du Gard de conclure un accord permettant à son pôle Espaces verts d'intervenir sur ces plantations situées sur le domaine public routier départemental.

La commune s'engage à assumer à titre gratuit dans l'intérêt communal (sécurité des riverains et esthétique en entrée de ville) la surveillance continue des arbres, l'élagage, le traitement phytosanitaire etc.

## CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2009 Principales décisions

### Présentation de l'étude de faisabilité d'un nouveau centre administratif municipal

#### Tirage au sort des jurés d'assise au titre de 2010

SIGALE Gérard, GISLETTE Géraldine, BOIRIE Muriel, MARTINEZ Vivian, FOURNERA Mélanie, ALMERAS Stéphane, PEREIRA Jacques, BLOCH Erna, MOREAU Laurence.

### Modification des délégations du conseil municipal accordées à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire soumet la modification de la délégation au vote : elle est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions (Mme GOUJET, Mme GITTO, M. IBANEZ).

### Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UCV Boules

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : il est approuvé à l'unanimité, avec une abstention (Mme DELODE).

### Parking de Quiquillon – Approbation du plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : il est adopté à l'unanimité.

### Cession des voiries et espaces communs du lotissement La Calade et incorporation dans le domaine public

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : Il est approuvé à l'unanimité.

### Projet de funérarium : Autorisation de stationner sur les places de stationnement du domaine public

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : Il est approuvé à l'unanimité.

### Convention avec la ligue de l'enseignement du Gard pour l'organisation du 6ème festival de théâtre associatif gardois

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : il est approuvé à l'unanimité.

### Approbation du règlement du concours «Toiles dans les rues» en vue de l'exposition du 10 juillet au 28 août 2009

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : Il est approuvé à l'unanimité.

### Adhésion de la communauté de communes «Lens Gardonnenque » au SMD Gard

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : il est approuvé à l'unanimité.

## CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2009 Principales décisions

**Etude de faisabilité d'un nouveau centre administratif municipal – Choix du scénario** M. le Maire soumet le scénario n°1 au vote : il est rejeté à l'unanimité avec une abstention (Mme GOUJET).

le scénario n°2 est soumis au vote de l'assemblée : il est approuvé à la majorité avec 21 voix pour, 3 contre (Mme DEZ, Mrs LEVEQUE et MOULIN) et 3 abstentions (Mmes GOUJET et GITTO, M. IBANEZ).

### Projet de nouveau centre administratif – Signature du Contrat Territorial avec le Conseil Général du Gard dans le cadre du Fond Départemental d'Equipement (FDE)

Monsieur le Maire explique que la commune a obtenu dans le cadre du FDE une aide de 120 000 euros pour le projet Approbation à l'unanimité.

### Projet de jumelage avec la ville roumaine de Bârlad – Création du comité de jumelage

M. le Maire soumet au vote les candidatures qui sont approuvées à l'unanimité : Mmes NICOLAS, MIRANDE, TEYSSIER, Mrs.VALETTE, M. IBANEZ, M. MOULIN.

### Mise à disposition de la salle de Vergèze Espace

Monsieur le Maire soumet le projet de convention au vote : elle est adoptée à l'unanimité.

### Adoption des conditions financières d'utilisation de Vergèze Espace.

M. le Maire soumet le dossier au vote de l'assemblée : il est adopté à l'unanimité.

### Attribution de subventions à diverses associations sur le fonds de réserve

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : il est approuvé à l'unanimité.

### Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Léo Lagrange - Projet cantonal de solidarité internationale – Mali 2009

Afin d'encourager cette action, Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'association Léo Lagrange.

### Course Blatière – Trophée de l'avenir novembre 2009 : Tarifs des entrées applicables

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : il est approuvé à l'unanimité.

### Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : il est approuvé à l'unanimité.

### Avenant au Protocole d'accord sur les droits syndicaux

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : il est approuvé à l'unanimité.

### Approbation de la 2ème modification du PLU à l'issue de l'enquête publique

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : il est approuvé à l'unanimité.

### Projet d'élaboration d'un schéma d'aménagement hydraulique et de protection des zones habitées contre les inondations – Approbation du projet et demandes de financement

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote : il est approuvé à l'unanimité

## LISTE

## « ENSEMBLE POUR VERGÈZE AVEC VOUS »

Nous avons démontré jusqu'à présent au Maire et aux conseillers de la majorité que nos votes étaient liés au bon sens et non pas à de la contradiction systématique. Pour le premier grand projet auquel nous participons on se rend compte que malgré nos divergences d'opinion sur les compétences de la future mairie et notre réprobation pour la période choisie ainsi que toutes nos doléances vis-à-vis de ce projet et de sa nouvelle implantation, la majorité n'a à aucun moment fourni d'éléments pouvant changer notre façon de voir les choses. Nous constatons avec une certaine amertume que nos avis, s'ils sont différents des leurs, ne comptent absolument pas. Leur décision est prise. Ils nous ont expliqué lors de la réunion consacrée au centre administratif qu'ils avaient annoncé sur leur programme leurs intentions et qu'ils n'avaient pas aujourd'hui à se justifier. Si on reprend leur programme, que peut-on lire ? "Engager une réflexion et une étude pour un aménagement plus fonctionnel de l'hôtel de ville". Pensez-vous que par cette phrase le Maire et ses adjoints vous ont expliqué leurs intentions ? Leur considération envers la communauté de communes à certes évoluée en un an. Sur leur programme ils parlaient des autres communes et des compétences transférées. Le Maire souhaitait postuler à la présidence. Aujourd'hui l'heure n'est plus à la communauté de communes. Le jouet est cassé pour cause de mauvaise gestion, d'endettement et de mauvais choix de transfert de compétences. Même la loi Balladur n'a que peu d'importance devant leur précipitation à vouloir malgré la crise et toutes les contestations, créer ce qui aujourd'hui semble être pour eux l'accomplissement de leur passage dans la mairie de Vergèze. Ce qui est le plus difficile à comprendre c'est que dans ce même programme ils s'engagent, je cite "d'être à l'écoute de tous et de chacun, au service de tous, d'avoir une communication toujours plus performante". La supercherie commence lorsqu'ils emploient le terme de centre administratif. C'est bien une mairie qu'ils veulent construire et sur un autre site. Mon groupe a été le seul à voter contre ce projet. J'aimerais aujourd'hui vous donner plus de détails sur ce choix. Le dernier rapport en date qui préconise de revoir les compétences entre les collectivités locales est celui de Monsieur Balladur appuyé par le rapport de Monsieur Warsmann, président de la commission des lois de l'Assemblée Nationale. La majorité des compétences sont partagées entre collectivités locales. Il en résulte un enchevêtrement qui a d'ores et déjà été dénoncé par maints rapports remis aux pouvoirs publics. Nous serons avant 2014 obligés de remédier au morcellement et à l'empilement des 36686 communes entre lesquelles est réparti l'ensemble du territoire national. S'ajoutent en effet 15903 syndicats intercommunaux ou mixtes, 2406 communautés de communes, 174 communautés d'agglomération et 16 communautés urbaines. Sans compter en milieu rural 371 pays. Cet ensemble est regroupé en 100 départements, lesquels sont inégalement répartis en 26 régions dont 22 en métropole. Nos voisins européens les plus proches comme l'Allemagne (8414 communes), l'Espagne (8111 communes), l'Italie (8101 communes), le Royaume Uni (238 communes) nous prouvent la nécessité de réduire sur une base volontaire le nombre actuel de régions à une quinzaine. Ces dispositions vont permettre la nécessaire montée en puissance des régions françaises à la hauteur des grandes régions européennes. Les chiffres parlent et nous imposent une diminution extrêmement forte des communes. Ceci va dans le sens de l'achèvement de l'intercommunalité et de la simplification des structures administratives comme de la réduction des dépenses publiques avec pour objectif la limitation voire la fin de la multiplication des structures locales, qui font souvent doublons. Sachez que d'ici 2014, onze métropoles verront le jour et qu'est préconisée la création d'emblée d'une vingtaine de métropoles qui permettront aux villes françaises de se hisser à la hauteur de leurs concurrentes européennes et de rivaliser en puissance et en notoriété avec elles. Voici en quelques mots l'illustration de notre avenir. Passage obligatoire pour enfin maîtriser nos dépenses et être plus compétents. Vous comprendrez aisément que le projet d'une mairie d'un coût de 2,260440 millions d'euros est un investissement aujourd'hui complètement inconsideré.

Jean Claude LEVEQUE, Françoise DEZ, Robert MOULIN

## LISTE

## VERGÉZOIS, ACTEURS DE VOTRE VILLE »

## VIVE LA RENTREE ET SES BONNES RESOLUTIONS !

Après un été, que nous espérons agréable pour tous, chacun reprend le chemin de ses activités et renoue les contacts interrompus pendant les vacances. Cette période d'inactivité apparente nous a permis de réfléchir à nos actions passées et aux projets qui seront mis en route cette année. Quelques commissions municipales commencent à se réunir et nos interrogations, voire nos insatisfactions, sur leur fonctionnement ressurgissent.

- Y a-t-il une réelle concertation entre les élus des différents courants quand les dates et les ordres du jour des dites commissions sont communiqués dans un délai très court (2 à 4 jours), même lorsqu'il s'agit de questions non urgentes ?
- Comment faire comprendre aux élus de la majorité actuelle les problèmes qui préoccupent en priorité les Vergézois ?
- L'incertitude sur la réforme des collectivités locales perdurant, des textes paraissant sur les éventuels "allers et retours" de compétence entre ces collectivités, n'est-il pas hâtif, voire imprudent, d'envisager la construction d'un centre administratif qui peut se révéler surdimensionné et très onéreux ?

Certes, il faut offrir au personnel communal des locaux fonctionnels, accueillants, et permettre aux Vergézois de bénéficier des services auxquels ils ont droit.

Mais les Vergézois n'attendent-ils pas d'abord :

- un accroissement notable des moyens (locaux et personnel) d'accueil des très jeunes enfants
- une réflexion sérieuse de la voirie
- une redynamisation du commerce local de proximité : vivre dans un village, c'est aussi pouvoir faire ses achats sans avoir recours à un véhicule
- une mise en valeur du patrimoine local pour inciter nos visiteurs à s'attarder à Vergèze : cet été, nous avons pu en croiser plus que d'habitude, mais que leur montrer ?

Et pourtant, notre village pourrait avoir beaucoup plus de charme. Accueillons les nouveaux habitants, montrons leur que notre village n'est pas seulement un "dortoir", mais un lieu de vie, où chacun doit pouvoir s'exprimer, agir, apporter sa contribution à la vie commune, selon ses moyens et ses convictions.

Annick GOUJET, André IBANEZ, Marie-Rose GITTO

## LISTE « VERGEZE AVENIR »

Une fois de plus, les élus des oppositions nous reprochent de ne pas nous rallier à leurs thèses, d'agir dans la précipitation, de ne pas prendre en compte les besoins des Vergézois, allant même jusqu'à nous accuser de "supercherie". Pourtant, et eux mêmes le disent, notre proposition était bien "d'engager une réflexion et une étude pour un réaménagement fonctionnel de l'hôtel de ville".

C'est ce que nous avons fait ! Cette réflexion a duré 6 mois (quelle précipitation !!) pendant lesquels tout le monde a pu donner son avis (personnels, élus) et les Vergézois ont été informés en réunion publique et via le bulletin de l'avancement des idées. A l'issue, il en est ressorti que le déplacement était la seule solution viable, le maintien dans la mairie actuelle ayant été rejeté à l'unanimité (moins une abstention).

Ce qui n'aurait été qu'une restructuration du centre administratif, si nous étions restés sur place, devient cela va de soi un déplacement de l'hôtel de ville. Il n'est en effet pas concevable à Vergèze d'avoir la salle du Conseil ou des mariages indépendante des services administratifs. Cela serait contraire au buts recherchés.

Et que nous proposent les oppositions? Surtout ne faites rien, attendons des temps meilleurs!!! N'est-elle point là, la supercherie? Pourquoi se faire élire pour prôner ensuite l'immobilisme? Si la société avait suivi cette ligne de conduite, nous en serions sûrement encore à l'âge de la pierre polie...

Pierre VALETTE

Une association à l'honneur

**Tortues Passion**

*Association de protection  
et de sauvegarde des tortues*

